



VOTRE **ACTE** DE CONSENTEMENT À ADOPTION PAR LE CONJOINT. *LISTE DES PIÈCES ET ÉLÉMENTS À FOURNIR*

Les pièces nécessaires à la mise en place, à l'instruction et à la rédaction de votre acte sont indiquées ci-dessous. Cette liste n'est pas exhaustive, compte tenu des spécificités propres à chaque acte. L'office notarial vous précisera, le cas échéant, la teneur des informations complémentaires à fournir.

CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PARTIES À L'ACTE, NOUS FAIRE PART DE LA COPIE DE:

- Fiche client à remplir via l'espace client ou en version papier (fiche "PACTE & MOI").
- Carte National d'identité ou Passeport, en cours de validité.
- Livret de famille.
- Contrat de mariage, ou convention de PACS.
- Relevé d'identité Bancaire (RIB), en version papier et signé de(s) partie(s) à l'acte.
- Requête au juge du contentieux de la protection (*ex juge des tutelles*) pour les mineurs adoptés de moins de 13 ans ou les mineurs de plus de 13 ans hors d'état de consentir.

Attention: Dans l'hypothèse où l'adopté est mineur, le consentement de ses parents est nécessaire. Il y a donc lieu de prévoir les pièces ci-dessus listées également pour ces derniers.